

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

---

**29 SEPTEMBRE 2022 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 4 OCTOBRE 2022 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2022 – Foire Saint-Luc : organisation, permanences et tarifs objets publicitaires – Assainissement : demande de subvention auprès du Département dans le cadre du contrat de territoire – Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie – Vente de sapins - Informations diverses – Questions diverses.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 OCTOBRE 2022**

-----

L'an deux mil vingt-deux, le 4 octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël et VASTEL Philippe.

Etaient absents excusés : M. DELAMARCHE Alexandre (procuration à M. LECOMTE) Mme BERNARD Virginie (procuration à M. CANU), et Mme MABIRE Caroline (procuration à M. HOUSTIN)

Etait absent : M. LECAUDEY Denis

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 6 septembre 2022.

M. le Maire fait un point sur les règles de bonne conduite que doivent avoir les élus en communication orale et sur les réseaux sociaux.

**FOIRE SAINT-LUC 2022-ORGANISATION ET PERMANENCES**

M. HOUSTIN fait le point sur la réunion de la commission sécurité qui s'est déroulé en présence des services de l'Etat.

Les élus remercient également M. Martial DEFOY, coordinateur sécurité foire, pour sa participation à cette commission.

M. HOUSTIN expose que la participation de la Garde Républicaine été déclinée par rapport à l'investissement financier réclamé à la commune.

M. le Maire présente les propositions sur les différents points sur l'organisation de la foire 2022 à savoir :

**PCO** : les permanences seront assurées tout au long de la foire par M. CANU, Mmes HAMEL et MABIRE et M. DEFOY.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

---

M HOUSTIN en charge de la mise en place du plan sécurité sera présent à l'ouverture du PCO jusqu'à la fermeture du champ de foire et en fin d'après-midi pour la levée du dispositif.

**Tour accueil** : Les permanences seront assurées Vendredi, Samedi, Dimanche par :

Mmes DEFOY, SABINE-PACARY et MM DE PAËPE et DELAMARCHE

Vendredi 7h-11h, 11h-16h et de 16h-19 h.

Samedi et dimanche 7h30-13h, 13h-16h et de 16h-19 h

**Repas des officiels** : Mme LAMY avec en renfort Mme PAYSANT-DAMOUR, M. VASTEL et Mmes CANU et BRINDJONC.

Les élus du conseil qui le peuvent et qui le souhaitent pourront s'inscrire au repas ; merci d'en faire part très rapidement à Mme LAMY.

**Foire aux chevaux** : MM HEBERT et HEURTAUX

**Foire aux chiens** : Mme SABINE-PACARY

**Foire à la citrouille et Boutique officielle** :

Montage du stand : MM DE PAËPE, VASTEL et DUMESNIL, et. Mmes FOUILLEUL et DEFOY, finitions le mercredi après-midi.

Permanences : Mme DEFOY les vendredis, samedis et dimanches après-midi, Mmes FOUILLEUL et HAMEL les samedis et dimanches

Concours : dépouillement Mme LEBARGY

**Renfort Mairie le soir** : Mme LAMY

**Circulation et parkings** : MM LETELLIER, MAUSSION, HEBERT

**Vaisselle PCO** : M. HEBERT

**Préparation des sandwichs froids distribués aux vacataires** : Mme SABINE PACARY et M. VASTEL le vendredi, Mmes LAMY et LEBARGY le samedi et le dimanche

**Pointages des allées le matin**

**Vendredi** : Mmes LAMY, JACQUET, PAYSANT-DAMOUR, MABIRE, LECONTE, BELLIS, MANCEL BELLOEIL et MM. BELLOEIL et LE GROS

**Samedi** : Mmes LAMY, LEBARGY, PAYSANT-DAMOUR, MABIRE, MANCEL, et MM. BELLOEIL et LE GROS

**Dimanche** : Mmes LAMY, LEBARGY, MABIRE, MANCEL, LECONTE et MM. BELLOEIL et LE GROS.

**Commission sécurité le Jeudi** : M HOUSTIN et M. LECOMTE.

M. le Maire rappelle aux élus qu'en cas d'indisponibilité, il convient d'en faire part le plus rapidement possible.

**Animations :**

**Vendredi** : M. HEURTAUX pour le concours du meilleur poulain par l'association Cheval Normandie et le concours de modèle et d'attelage par l'association des Cobs Normands :

Mme JACQUET pour les démonstrations des chiens de troupeaux et la déambulation de la fanfare La lucernaise

**Samedi** : Mme JACQUET pour le carrousel avec l'association des Cobs Normands, les démonstrations de chiens de troupeaux et l'Animation avec Cava'l'drir

**Dimanche** : Mme JACQUET les démonstrations de chiens de troupeaux et l'Animation avec Cava'l'drir et la déambulation de la fanfare La lucernaise

**D202209001. FOIRE SAINT-LUC 2022. PRÉSENCE DU MÉDECIN**

Après en avoir délibéré le Conseil autorise le Maire à mandater la somme de 1 650 € au Docteur FEUZEN KEOU pour sa présence sur la foire St Luc pendant les vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 octobre 2022 (550 € par jour).

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

**D20220902 – TARIF OBJETS PROMOTIONNELS DE LA MARQUE « FOIRE SAINT-LUC »**

Le Maire expose au conseil qu'il propose d'acquérir et de mettre à la vente de nouveaux objets avec la marque « Foire Saint-Luc ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de fixer le tarif de vente :

- Jeu de carte avec un étui logoté au prix de 4.17 € HT
- Chapeau de paille avec bandeau bleu et inscription en blanc au prix de 6.67 € HT.

Ces tarifs seront appliqués à compter du 5 octobre 2022 et seront intégrés à la régie de la foire Saint-Luc.

Dans le cadre de l'opération « octobre rose » et après discussions, le conseil décide de verser une subvention à hauteur du bénéfice de la vente de tous les produits qui seront vendus lors de la foire Saint-Luc.

**D20220903. AGRANDISSEMENT STATION EPURATION. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que notre commune avait été inscrite dans le contrat de territoire passé entre le Département de la Manche et la Communauté Coutances Mer et Bocage pour l'obtention d'un financement dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de Gavray.

Il présente au conseil le plan de financement prévu pour cet agrandissement à savoir :

Nature	Montant en € HT
<b>DEPENSES</b>	
Maîtrise d'œuvre	30 055.00
Mise en ligne et publicité DCE	849.00
Relevé topo, étude de sols, sps, contrôle technique	15 498.00
Marché Travaux	1 133 877.00
Divers et imprévus 10 %	113 387.00
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 293 666.00</b>
<b>RECETTES</b>	
Subvention Agence Eau Seine Normandie	776 200.00
Subvention Département de la Manche	200 000.00
Prêt Agence sur 20 ans à taux 0	258 733.00
Reste à charge pour la collectivité	58 733.00
<b>Total des Recettes</b>	<b>1 293 666.00</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil :

- Approuve le plan de financement présenté par Monsieur le Maire
- Sollicite le Département de la Manche pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du contrat de territoire passé avec Coutances Mer et Bocage
- Autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et toutes les pièces y afférents.

M. HOUSTIN attire l'attention de la commission urbanisme pour être vigilant sur le développement de l'urbanisme et tenir compte de cet accroissement d'activité de la station d'épuration.

*Arrivée de Mme HAMEL*

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

---

**D20220904. CONVENTION AVEC ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE  
NORMANDIE.**

Le Maire rappelle que la commune a toujours été intéressée par l'acquisition de la propriété des consorts Hinard située place de la Mairie, présentant un intérêt important pour l'aménagement de l'espace cœur de bourg. Il rappelle que l'étude menée au cours de cette année par le cabinet Strates en Strates, montre que cet immeuble serait très intéressant pour y installer des commerces et créer de l'habitat et des liaisons douces vers les équipements publics (groupe scolaire, collège, crèche, maison médicale) situés à l'ouest de cette propriété.

Le Maire rappelle qu'en août dernier deux déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues en mairie pour ces propriétés cadastrées 197 AD33, 197AD34 et 197AD45.

Le Maire expose que ces déclarations ont été transmises aux services de France Domaine pour avis. Compte tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre des projets de la commune l'intervention de l'EPFN constitue une réserve foncière.

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président de Coutances Mer et Bocage, compétent pour l'exercice du droit de préemption urbain a délégué ce droit à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil

- approuve l'exposé de Monsieur le Maire
- accepte l'intervention de l'EPFN pour procéder à l'acquisition des propriétés mises en vente cadastrées section 197AD33 (en partie, à parfaire avec un document d'arpentage), 197AD34 et 197AD45 pour une superficie totale d'environ 1175 m<sup>2</sup>.
- s'engage à racheter les biens en cause dans un délai maximum de cinq ans
- autorise le Maire à signer tous documents et conventions relatifs l'objet ci-dessus.

**D20220905. VENTE SAPINS**

Monsieur le Maire laisse la parole à M. LETELLIER en charge de ce dossier.

M. LETELLIER expose au conseil qu'il a un acheteur potentiel qui serait intéressé pour acheter des sapins situés sur la Lande Saint Luc au prix de 35 € du m<sup>3</sup>.

Après avis de l'ONF (office national des forêts), le prix proposé semble être dans la fourchette des prix pratiqués.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité accepte la proposition de M. LEHERPEUR pour la vente des dits sapins au prix de 35€ le m<sup>3</sup>

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Courrier du syndicat : M. le Maire donne lecture d'un courrier du syndicat Mobilians au sujet de l'ouverture des commerces du secteur automobile les dimanches au cours de l'année 2023.

Depuis le dernier conseil

- M LECOMTE informe de sa présence aux inaugurations des foires de Lessay et Brix et M. CANU a représenté la commune à celle de Saint James.
- Monsieur le Maire informe sur l'Accueil des élèves de 6 ° et CM2 en mairie pour l'élection des délégués de classe
- Monsieur le Maire fait part au conseil des visites des presbytères avec le Conseil Départemental pour le devenir de ces bâtiments.

Les résultats de l'étude seront rendus après la foire Saint-Luc.

Mme PAYSANT DAMOUR évoque la société « la Clé Decamp » qui passe un bail commercial avec le propriétaire et gère le bâtiment.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

---

M. HOUSTIN demande si un point sur le coût de l'énergie peut être fait pour notre collectivité. M. le Maire informe le conseil qu'il faudra trouver un crédit de 100 000 € sur le budget 2023 pour le financement de la hausse de l'énergie.

M. HOUSTIN demande à M. LETELLIER, vice-président du SDeau50, de faire un point sur les approvisionnements en eau aux usagers lors de cet été. Les autoroutes de l'eau et les restrictions mises en place par M le Préfet ont permis d'alimenter l'ensemble des usagers.

**Prochaines réunions du conseil municipal :**

- Mardi 25 octobre en présence de M. CHABERT, directeur de l'urbanisme pour une présentation et un débat sur le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) du PLUi avant la réunion publique du 3 novembre qui aura lieu au pôle de proximité à 20h30.
- Mardi 15 novembre avec l'intervention de Mme CLEMENT, élue de Coutances Mer et Bocage sur les nouveaux conseils de tri

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 4 octobre 2022 contient cinq délibérations numérotées D20220901 à D20220905.

Le Maire :

